

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN FORMATION, L'ÉLABORATION DU PLAN DE FORMATION, LA CONCEPTION DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET L'ORGANISATION ET LA RÉALISATION DE COURS DE FORMATION POUR LES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET LES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ÉQUIPEMENT DE FERMES INTÉGRÉES, DANS LE CADRE DU PROJET PECAP, NIGER.**

## **1. OBJET**

Le présent cahier des charges a pour objet la passation d'un marché international par Empresa de Transformación Agraria, S.A., S.M.E., M.P. Succursale Tragsa Niger, (ci-après « Tragsa Niger »), en particulier pour le projet PECAP « Promotion de l'emploi des femmes et des jeunes dans un contexte agropastoral dans la région de Tahoua » d'une assistance technique (ci-après « AT »). L'assistance technique est formulée pour l'identification des besoins de formation, l'élaboration du plan de formation, la conception du matériel de formation, la validation du plan de formation et du matériel de formation avec les autorités locales et l'organisation et la livraison des cours de formation aux groupes communautaires et aux familles bénéficiant de la construction et de l'équipement des fermes intégrées.

Les conditions de ce cahier des charges s'appliqueront à l'ensemble du service et seront supervisées et évaluées par le personnel technique du projet PECAP. La simple soumission d'une offre implique l'acceptation des conditions établies par Tragsa Niger, ainsi que sa connaissance et sa compréhension.

## **2. PROJET PECAP**

Le Niger est essentiellement un pays agropastoral. Son territoire est composé de 45 % de pâturages et de 11 % de terres arables. Le cheptel est estimé à 36 millions de têtes de bétail et contribue à la survie de 87 % de la population. La production agropastorale dans son ensemble représente 41 % du PIB. Malgré cette richesse, le milieu rural, où vit 84 % de la population, est caractérisé par la pauvreté, qui atteignait 60 % en 2010. En 2011, l'incidence de la pauvreté était estimée à 48,2 %. Le taux de pauvreté est nettement plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines, l'indicateur de gravité de la pauvreté étant cinq fois plus élevé dans les zones rurales.

L'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales, à l'augmentation des opportunités économiques pour les femmes et les jeunes, à l'égalité de genre et au développement durable dans les zones d'intervention du projet.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- OS 1, la création et le développement d'exploitations agricoles familiales et communautaires visant à promouvoir la production intégrée (agriculture & élevage) dans un contexte agropastoral.
- OS 2, réhabilitation des réserves pastorales existantes autour des fermes par des activités d'amélioration, de récupération et de restauration des sols, de reforestation et de construction d'infrastructures d'élevage.
- OS 3, promotion de la sylviculture, notamment la filière gomme arabique, qui est un moyen de subsistance traditionnel au Sahel.

Les communes bénéficiaires du projet sont les suivantes : Kalfou, Bambeye, Arrondissement Communaux Tahoua I et II, dans le département de Tahoua ainsi que la commune de Tabalak dans le département d'Abalak.

Les objectifs de ce projet ne peuvent être atteints sans la collaboration des autorités locales (services techniques, directions départementales et directions régionales) et de la société civile, avec lesquelles il est nécessaire de travailler de manière coordonnée.

### **3. DESCRIPTION DU SERVICE**

#### **1. OBJECTIF**

##### **OBJECTIF GENERAL :**

L'objectif général vise à recruter un structure expérimentée dans le but de renforcer les capacités des bénéficiaires afin qu'ils disposent des compétences techniques nécessaires pour pouvoir gérer et exploiter une ferme intégrée à son plein potentiel.

##### **OBJECTIFS SPECIFIQUES :**

- Renforcer les capacités techniques, de production et de transformation des agriculteurs et des éleveurs de la zone d'intervention.
- Renforcer les compétences des agriculteurs et des éleveurs de la zone d'intervention en matière de marketing, de planification commerciale et financière.
- Contribuer à l'alphabétisation des femmes productrices dans la zone d'intervention.
- Offrir davantage de possibilités d'emploi aux femmes et soutenir l'entrepreneuriat féminin dans la zone d'intervention.
- Soutenir la sécurité alimentaire en améliorant la production agricole et animale dans la zone d'intervention.

#### **2. STRUCTURE D'EXÉCUTION DU TRAVAIL**

Le travail d'assistance technique est divisé en sous-activités suivantes :

1. Identification des besoins des bénéficiaires dans les quatre blocs thématiques suivants :  
1) alphabétisation fonctionnelle, 2) techniques de production animale, transformation et commercialisation des produits, 3) techniques de production végétale, transformation et commercialisation des produits et 4) vie associative et planification commerciale et financière.
2. Élaboration du plan de formation et du matériel didactique à utiliser dans les cours de formation.

3. Présentation du plan de formation et du matériel pédagogique lors d'une journée de validation à laquelle vont participer des représentants des ministères responsables de la formation des directions au niveau national et régional.
4. Organisation de cours de formation sur les sujets spécifiques des 4 blocs thématiques.

### **3. BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION**

Les bénéficiaires de la formation sont les producteurs individuels et communautaires sélectionnés pour bénéficier de la construction de fermes intégrées sur leurs terres au sein des 5 communes d'intervention du projet : Kalfou, Bambeye, Arrondissement Communaux Tahoua I et II, dans le département de Tahoua ; et la commune de Tabalak dans le département d'Abalak.

Plus précisément, les bénéficiaires de chaque bloc thématique sont les suivants :

1. Alphabétisation fonctionnelle (un minimum de 75 femmes productrices bénéficiant de la construction de fermes intégrées).
2. Techniques de production, de transformation et de commercialisation des produits maraîchers (un minimum de 250 producteurs et productrices bénéficiant de la construction de fermes intégrées).
3. Techniques de production animale, de transformation et de commercialisation des produits (un minimum de 250 producteurs et productrices bénéficiant de la construction de fermes intégrées).
4. Vie associative et planification commerciale et financière (un minimum de 250 producteurs et productrices bénéficiant de la construction de fermes intégrées).

### **4. CONTENU, DURÉE, BÉNÉFICIAIRES ET ÉQUIPE D'EXPERTS**

#### **4.1 IDENTIFICATION DES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES DANS LES 4 BLOCS THÉMATIQUES**

- a) Contenu : une identification des besoins sera effectuée pour chaque bloc thématique (quatre au total). À cette fin, tous les bénéficiaires, individuels et groupes communautaires, de la construction des fermes intégrées dans les 5 communes seront interviewés.
- b) Durée : 10 jours pour la réalisation des enquêtes auprès des bénéficiaires dans les 5 communes et la remise du rapport de synthèse des besoins identifiés par chaque bloc thématique.
- c) Lieu : les 5 communes d'intervention du projet à Tahoua.
- d) Équipe d'experts : un groupe de 4 experts et 1 coordinateur sera chargé d'identifier les besoins des bénéficiaires (le groupe se déplacera dans les 5 communes).

Le groupe sera composé de :

1. Un expert en alphabétisation fonctionnelle.
2. Un expert en production végétale.
3. Un expert en production animale.

4. Un expert en vie associative et en planification d'entreprise.
5. Un coordinateur.

e) Profil des experts :

- Expert en alphabétisation fonctionnelle; avec l'accréditation de l'École de Formation en Alphabétisation des adultes.
- Un expert en production végétale; avec formation comme agronome spécialisé dans la production végétale, le développement rural et la production de toute la chaîne de valeur (production, transformation et commercialisation).
- Un expert en production animale; avec formation comme agronome et/ou ingénieur vétérinaire, spécialisé dans la production et la santé animale, le développement rural et la production de toute la chaîne de valeur (production, transformation et commercialisation).
- Un expert en vie associative et en planification d'entreprise ; formé en marketing spécialisé dans la production agricole et le développement rural, formé en vie associative et en planification d'entreprise avec une vision de genre et entrepreneuriat.
- Un coordinateur; avec formation comme agronome et ingénieur en développement rural avec une expérience dans la coordination d'équipe et la coordination avec les agents de l'Etat.

Les 4 experts et le coordinateur doivent parler couramment la langue locale de chaque commune: Haussa dans les communes de Kalfou, Bambeye et Tahoua (commune I et II) et Tamashek dans la commune de Tabalak.

L'AT recevra les informations des bénéficiaires et des services techniques impliqués dans le suivi des activités du projet. L'AT contactera les services techniques qui accompagneront le groupe d'experts dans les réunions avec les bénéficiaires.

#### **4.2 ÉLABORATION DU PLAN DE FORMATION ET DU MATÉRIEL DIDACTIQUE À UTILISER LORS DES FORMATIONS**

- a) Contenu : en tenant compte de la synthèse de l'identification des besoins, un plan de formation unique sera élaboré, qui expliquera les sujets à enseigner dans chacun des quatre blocs thématiques, ainsi que la méthodologie à suivre pour dispenser les cours (partie pratique et théorique). En outre, le matériel didactique à utiliser pendant les formations dans chacun des blocs thématiques sera également produit. Ceux-ci constitueront un outil utile qui facilitera la compréhension par les bénéficiaires des différentes techniques enseignées.
- b) Durée : 15 jours pour l'élaboration du plan de formation et du matériel didactique.
- c) Lieu : à Niamey ou Tahoua, selon si l'AT est basé à Niamey ou à Tahoua.
- d) Équipe : les quatre experts qui ont réalisé l'identification des besoins produiront le plan de formation et le matériel didactique (un pour chaque bloc thématique)

à utiliser dans les formations en 12 jours au total. Le coordinateur sera chargé de réviser le plan de formation et les supports de formation, de normaliser les documents et de réaliser la mise en page finale des supports de formation en 3 jours au total.

#### **4.3 VALIDATION DU PLAN DE FORMATION ET DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

- a) Contenu : le jour de la validation, le groupe d'experts et le coordinateur présenteront le plan de formation et le matériel didactique pour chaque bloc. La journée de validation verra la participation de représentants des directions régionales des ministères directement responsables du projet (Agriculture, Environnement et Élevage) et de représentants de ces mêmes ministères au niveau national. Les commentaires et modifications finalisés par les participants de la journée de validation seront incorporés dans les documents du plan de formation et le matériel didactique et les versions finales seront remises à l'équipe PECAP.
- b) Durée : 5 jours, répartis en deux jours de participation à la journée de validation des documents à Tahoua et 3 jours pour l'incorporation des commentaires et modifications et la remise finale des documents.
- c) Lieu : à Tahoua.
- d) Équipe : les quatre experts et le coordinateur qui ont élaboré le plan de formation et les supports de formation présenteront ces documents lors de la journée de validation de deux jours. Le coordinateur sera chargé d'intégrer les commentaires et les modifications résultant de la validation dans le plan de formation et les supports de formation dans un délai de 3 jours.

Le contractant sera responsable du fonctionnement et de la logistique associés à cette activité, c'est-à-dire : la reprographie et la distribution du matériel, les services de traduction et d'interprétation, la location de salles, la restauration, le transport d'experts, ainsi que tout autre besoin nécessaire au bon déroulement de l'activité.

#### **4.4 ORGANISATION DES COURS DE FORMATION**

##### **Module 1 : alphabétisation fonctionnelle**

Contenu et durée : le module d'alphabétisation fonctionnelle a une durée de 225 heures à réaliser en 45 jours à raison de 5 heures/jour, réparties comme suit :

- Lecture (75 heures)
- Rédaction (75 heures)
- Arithmétique (75 heures)

Chaque module sera enseigné quatre fois, puisque quatre groupes seront formés (les groupes de la commune I et II de Tahoua étant regroupés en un seul groupe).

Le module sera enseigné simultanément.

La charge horaire totale de cette activité s'élève donc à 900 heures (180 jours). La durée totale de l'activité sera de 45 jours.

Lieu : communes de Kalfou, Bambeye, Tabalak et Tahoua (commune I et II)

Bénéficiaires : un minimum de 75 femmes productrices bénéficiant de la construction de fermes intégrées seront formées à l'alphabétisation fonctionnelle.

Équipe de formateurs : l'A.T. désignera quatre formateurs en alphabétisation pour cette activité qui devront répondre aux exigences suivantes :

- Accréditation de l'école d'alphabétisation pour adultes ;
- Les alphabétiseurs doivent maîtriser la langue locale de chaque commune : Hausa dans les communes de Kalfou, Bambeye et Tahoua (commune I et II) et Tamashek dans la commune de Tabalak ;
- Les formateurs en alphabétisation seront des personnes locales de chaque commune ayant une expérience en alphabétisation et qui seront identifiées et recrutées par l'assistance technique.

## **Module 2 : techniques de production végétale, de transformation et de commercialisation des produits**

Contenu et durée : ce module a une durée de 50 heures réparties sur 10 jours à raison de 5 heures/jour. Le contenu est le suivant :

- Techniques d'amélioration de la production horticole.
- Techniques d'amélioration de la production de céréales et de légumineuses.
- Techniques d'amélioration de la production de légumineuses.
- Techniques d'amélioration de la production arboricole.
- Transformation et commercialisation des produits.
- Durabilité de l'utilisation des ressources naturelles et de la production intégrée (agriculture/élevage).

Chaque module sera enseigné cinq fois, puisque cinq groupes seront formés (un groupe par commune). Le module sera dispensé simultanément dans les cinq communes.

La charge totale en heures de cette activité s'élève donc à 250 heures. La durée totale de l'activité sera de 10 jours par commune.

Lieu : communes de Kalfou, Bambeye, Tabalak et Tahoua (commune I et II)

Bénéficiaires : un minimum de 250 producteurs, femmes et hommes, bénéficiant de la construction de fermes intégrées.

Équipe de formateurs : l'A.T. désigne pour cette activité cinq experts en techniques de production végétale, de transformation et de commercialisation des produits, qui doivent remplir les conditions suivantes :

- Formation en agronomie spécialisé dans la production végétale, le développement rural et la production de l'ensemble de la chaîne de valeur (production, transformation et commercialisation).
- Expérience en tant que formateur d'agriculteurs.
- Les experts doivent maîtriser la langue locale de chaque commune : le haussa dans les communes de Kalfou, Bambeye et Tahoua (commune I et II) et le tamashek dans la commune de Tabalak.

### **Module 3 : techniques de production animale, de transformation et de commercialisation des produits**

Contenu et durée: ce module a une durée de 50 heures réparties sur 10 jours à raison de 5 heures/jour. Le contenu est le suivant :

- Alimentation et engraissement des petits ruminants.
- Alimentation et engraissement des grands ruminants.
- Alimentation et engraissement des volailles.
- Santé animale.
- Transformation des produits et marketing des produits.
- Durabilité de l'utilisation des ressources naturelles et de la production intégrée (agriculture/élevage).

Chaque module sera enseigné cinq fois, puisque cinq groupes seront formés (un groupe par commune). Le module sera dispensé simultanément dans les cinq communes.

La charge totale en heures de cette activité s'élève donc à 250 heures. La durée totale de l'activité sera de 10 jours par commune.

Lieu : communes de Kalfou, Bambeye, Tabalak et Tahoua (commune I et II)

Bénéficiaires: un minimum de 250 producteurs, femmes et hommes, bénéficiant de la construction de fermes intégrées.

Équipe de formateurs: l'A.T. désigne pour cette activité cinq experts en techniques de production végétale, de transformation et de commercialisation des produits, qui doivent remplir les conditions suivantes :

- Formation en agronomie et/ou vétérinaire, spécialisée dans la production et la santé animales, le développement rural et la production de l'ensemble de la chaîne de valeur (production, transformation et commercialisation).
- Expérience en tant que formateur d'éleveurs.
- Les experts doivent maîtriser la langue locale de chaque commune : le haussa dans les communes de Kalfou, Bambeye et Tahoua (commune I et II) et le tamashek dans la commune de Tabalak.

## **Module 4 : planification de la vie associative et des affaires**

Contenu et durée: ce module a une durée de 25 heures réparties sur 5 jours à raison de 5 heures/jour. Le contenu est le suivant :

- Vie associative.
- Planification des affaires.

Chaque module sera enseigné cinq fois, puisque cinq groupes seront formés (un groupe par commune). Le module sera dispensé simultanément dans les cinq communes.

La charge horaire totale de cette activité s'élève donc à 125 heures. La durée totale de l'activité sera de 5 jours par commune.

Lieu : communes de Kalfou, Bambeye, Tabalak et Tahoua (commune I et II)

Bénéficiaires: un minimum de 250 producteurs, femmes et hommes, bénéficiant de la construction de fermes intégrées.

Équipe de formateurs : l'A.T. désignera pour cette activité cinq experts en planification de la vie associative et des affaires, qui devront répondre aux exigences suivantes :

- Formation en marketing spécialisée dans la production agricole et le développement rural, avec formation en vie associative et planification d'entreprise avec une vision de genre et entrepreneuriat.
- Expérience en tant que formateur d'agriculteurs et d'éleveurs.
- Les experts doivent maîtriser la langue locale de chaque commune : le haussa dans les communes de Kalfou, Bambeye et Tahoua (commune I et II) et le tamashek dans la commune de Tabalak.

Le contractant sera responsable du fonctionnement et de la logistique associés à cette activité de formation, à savoir : la reprographie et la distribution du matériel, les services de traduction et d'interprétation, la location de salles, la restauration, le transport d'experts ainsi que tout autre besoin nécessaire au bon déroulement de l'activité.

### Répartition par communes :

Les formations se dérouleront simultanément et en même temps dans les 5 communes (Kalfou, Bambeye, Tabalak et Tahoua : commune I et Tahoua : commune II), donc les experts suivants sont nécessaires par commune et par module de formation :

#### **Commune de Tahoua I. Équipe 1 :**

- Un expert en alphabétisation fonctionnelle (enseignera le module 1, 225 heures au total).
- Un expert en production végétale (enseignera le module 2, 50 heures).
- Un expert en production animale (enseignera le module 3, 50 heures).
- Un expert en vie associative et en planification d'entreprise (enseignera le module 4, 25 heures).

### **Commune de Tahoua II. Équipe 2 :**

- Un expert en alphabétisation fonctionnelle (enseignera le bloc 1, 225 heures au total)
- Un expert en production végétale (enseignera le module 2, 50 heures).
- Un expert en production animale (enseignera le module 3, 50 heures).
- Un expert en vie associative et en planification d'entreprise (enseignera le module 4, 25 heures).

### **Commune de Kalfou. Équipe 3 :**

- Un expert en alphabétisation fonctionnelle (enseignera le bloc 1, 225 heures au total).
- Un expert en production végétale (enseignera le bloc 2, 50 heures).
- Un expert en production animale (enseignera le bloc 3, 50 heures).
- Un expert en vie associative et en planification d'entreprise (enseignera le bloc 4, 25 heures).

### **Commune de Bambeye. Équipe 4 :**

- Un expert en alphabétisation fonctionnelle (enseignera le bloc 1, 225 heures au total).
- Un expert en production végétale (enseignera le bloc 2, 50 heures).
- Un expert en production animale (enseignera le bloc 3, 50 heures).
- Un expert en vie associative et en planification d'entreprise (enseignera le bloc 4, 25 heures).

### **Commune de Tabalak. Équipe 5 :**

- Un expert en alphabétisation fonctionnelle (enseignera le bloc 1, 225 heures au total).
- Un expert en production végétale (enseignera le bloc 2, 50 heures).
- Un expert en production animale (enseignera le bloc 3, 50 heures).
- Un expert en vie associative et en planification d'entreprise (enseignera le bloc 4, 25 heures).

En outre, le même coordinateur qui a participé à l'identification des besoins, à la réalisation et à la validation du plan de formation et du matériel didactique, sera chargé de partager le rapport de synthèse de chaque bloc de formation de chaque commune (réalisé par chaque expert responsable) et de rédiger le rapport final où seront recueillis les résultats obtenus et les difficultés rencontrées tout au long des formations dans toutes les communes.

## **5. LIVRABLES**

Les produits livrables exigés par le contrat sont les suivants :

- 1- Plan de travail : au plus tard quatre jours après la signature du contrat, une réunion de coordination et de cadrage sera organisée avec l'équipe de l'UGP PECAP, où toutes les

informations nécessaires à l'AT pour réaliser l'activité seront fournies. De même, le consultant coordinateur de l'AT fournira : 1) un plan de travail détaillé expliquant la méthodologie et le calendrier final à suivre pour la mise en œuvre de toutes les sous-activités de l'AT (identification des besoins, élaboration du plan de formation et du matériel didactique, validation des documents et réalisation des formations) et 2) le modèle de formulaire d'enquête à réaliser auprès des bénéficiaires pour l'identification des besoins dans les quatre blocs thématiques.

- 2- Rapport d'identification des besoins : un rapport sera fourni contenant l'identification des besoins des bénéficiaires pour chaque bloc thématique avec les annexes suivantes :
  - Enquêtes auprès des bénéficiaires.
  - Listes de présence des bénéficiaires interrogés.
  - Procès-verbaux des réunions avec les services techniques pour coordonner le travail commun d'identification des besoins.
- 3- Plan de formation : qui comprend, pour chaque bloc thématique, les techniques à enseigner et la méthodologie à utiliser.
- 4- Pack de matériel didactique : qui comprendra :
  - Un manuel de formation à l'alphabétisation fonctionnelle pour aider le formateur à mener la formation.
  - Un manuel de formation sur les techniques de production végétale, de transformation et de commercialisation des produits sur lequel le formateur s'appuiera pour réaliser les formations.
  - Un manuel de formation sur les techniques de production animale, de transformation et de commercialisation des produits sur lequel le formateur se basera pour réaliser la formation.
  - Un manuel de formation sur la vie associative et la planification commerciale et financière sur lequel le formateur s'appuiera pour la mise en œuvre des formations.

Après la journée de validation, le plan de formation final et le matériel didactique final des 4 blocs thématiques seront livrés, incorporant les commentaires et modifications approuvés par la majorité lors de la journée de validation (le procès-verbal de la réunion de validation, ainsi que la liste des participants, seront joints en annexe du document).

- 5- Rapports de prestation de formation : à la fin de chaque bloc de formation, un rapport de synthèse de la formation sera produit avec les annexes suivantes :
  - Calendrier de formation.
  - Liste de présence (avec nom et prénom, âge, sexe, numéro de téléphone de contact, groupe communautaire auquel la personne appartient et signature de la personne).
  - Évaluations initiales et finales de chaque bénéficiaire.

- Enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires.
- Photos des sessions de formation.

6- - Rapport final. À la fin de l'activité, un rapport final sera établi, qui comprendra les résultats obtenus et les difficultés rencontrées au cours de toutes les sessions de formation dans toutes les communes.

Tous ces documents constituent les sources de vérification obligatoires pour justifier la réalisation de l'activité. Tous seront réalisés en français, à l'exception des manuels de formation des quatre blocs, qui seront réalisés en français et dans la langue locale de la commune : Haussa dans les communes de Kalfou, Bambeye et Tahoua (commune I et II) et Tamashek dans la commune de Tabalak.

L'activité sera considérée comme terminée et le paiement final sera effectué lorsque les sources de vérification et le rapport seront approuvés par la coordination du projet PECAP.

#### 4. DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS : DURÉE ET CALENDRIER

Activité	Durée :
Réunion de coordination et remise du plan de travail	<b>4 jours</b>
Identification des besoins des bénéficiaires dans les 4 blocs thématiques	<b>10 jours</b>
Réalisation du plan de formation et du matériel didactique à utiliser dans les cours de formation	<b>15 jours</b>
Validation du plan de formation et du matériel pédagogique	<b>5 jours</b>
Module 1 : alphabétisation fonctionnelle	<b>45 jours</b>
Module 2 : techniques de production végétale, de transformation et de commercialisation des produits	<b>10 jours</b>
Module 3 : techniques de production animale, de transformation et de commercialisation des produits	<b>10 jours</b>
Module 4 : planification de la vie associative et des affaires	<b>5 jours</b>
Remise du rapport final de l'activité	<b>5 jours</b>





## 5. BUDGET

Le budget de base de l'appel d'offres s'élève à SOIXANTE MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE CENT QUARANTE (60 469 140 CFAS), soit QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (92 184,61 €) selon le tableau des prix ci-joint :

TABLEAUX DES UNITÉS DE PRIX

Concept	Unité	Nombre d'unités	PRIX : unité (CFAS)	PRIX : unité (EUR)	Total (CFAS)	Total (EUR)
Identification des besoins des bénéficiaires	Rapport d'identification	1	6 080 000	9 268,90	6 080 000	9 268,90
Plan de formation, y compris le matériel de formation	Plan de formation	1	7 120 000	10 854,37	7 120 000	10 854,37
Cours d'alphabétisation fonctionnelle	Cours	1	19 800 000	30 184,91	19 800 000	30 184,91
Cours Techniques de production, de transformation et de commercialisation des végétaux	Cours	1	5 500 000	8 384,70	5 500 000	8 384,70
Cours sur les techniques de production, de transformation et de commercialisation des animaux	Cours	1	5 500 000	8 384,70	5 500 000	8 384,70
Cours de planification de la vie associative et des affaires	Cours	1	2 750 000	4 192,35	2 750 000	4 192,35
Élaboration du rapport final	Rapport final	1	600 000	914,69	600 000	914,69
Opérationnalité et logistique	Montant forfaitaire payé en totalité	1	13 119 140	20 000	13 119 140	20 000
<b>BUDGET TOTAL</b>					<b>60 469 140</b>	<b>92 184,61</b>

Les offres dépassant le budget maximum de l'appel d'offres ne seront pas admises.

Le budget proposé est indiqué en chiffres et en lettres et, en cas de divergence entre les deux valeurs, la valeur indiquée en lettres prévaudra.

En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, les prix unitaires proposés sont pris en compte.

Les prix proposés dans l'appel d'offres ne tiendront compte d'aucun frais ni d'aucune taxe, car les projets de Tragsa au Niger sont exempts de tout frais. L'AT doit présenter le document original de l'ARF (attestation de régularité fiscale) pour que le processus d'exonération fiscale soit effectué auprès de la Direction générale des impôts.

Les prix unitaires comprennent tous les montants correspondant aux dépenses, accessoires ou complémentaires, nécessaires à la bonne exécution de la prestation, dans les conditions prévues par le présent cahier des charges, y compris les frais correspondant au transport, à

l'hébergement et aux repas.

Aucune modification ou prolongation n'est prévue, par conséquent, la valeur estimée du contrat, pour l'ensemble de l'Assistance technique, est de SOIXANTE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE NEUF MILLE CENT QUARANTE (60 469 140 CFAS), équivalent à QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (92 184,61 €), taxes et charges comprises.

## **6. MODE DE PAIEMENT**

### **6.1. Identification des besoins des bénéficiaires**

- Une première facture de 40 % du coût total de l'identification des besoins des bénéficiaires sera émise après la réunion de coordination et de démarrage avec l'équipe de l'UGP du projet PECAP et après la remise d'un plan de travail détaillé qui comprendra les fiches d'enquête à réaliser auprès des bénéficiaires pour l'identification des besoins des quatre blocs thématiques.
- Une deuxième facture de 60 % du coût total de l'identification des besoins des bénéficiaires sera émise à la livraison du rapport de synthèse des besoins identifiés pour chaque bloc thématique avec toutes les annexes complétées.

### **6.2. Réalisation du plan de formation et du matériel pédagogique**

- La troisième facture, correspondant à 80 % du coût total de la mise en œuvre du plan de formation et du matériel pédagogique à utiliser lors des sessions de formation, sera émise après la livraison du plan de formation qui comprend pour chaque bloc thématique la formation à dispenser et la méthodologie à utiliser, ainsi que le manuel de formation pour chaque bloc thématique.
- La quatrième facture, d'un montant de 20 % du coût total de la réalisation du plan de formation et des supports de formation à utiliser lors des formations, sera émise après la remise du procès-verbal de la réunion de validation, de la liste des participants et des documents relatifs au plan de formation et aux supports de formation avec les commentaires et corrections de la validation incorporée.

### **6.3. Organisation de cours de formation**

- La cinquième facture de 30 % du total des cours de formation sera émise à la fin des 20 premiers jours du bloc d'alphabétisation et à la réception de la liste de présence, du rapport détaillé précisant le calendrier, les méthodologies utilisées, les aspects logistiques, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires, les évaluations initiales et finales du formateur et les photos des sessions de formation réalisées jusqu'à présent.

- La sixième facture pour le total de 25 % des cours de formation sera émise à la fin des 45 jours de formation du bloc d’alphabétisation et à la réception de la liste de présence, du rapport détaillé précisant le calendrier, les méthodologies utilisées, les aspects logistiques, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires, les évaluations initiales et finales par le formateur et les photos des sessions de la formation totale.
- La septième facture de 15 % du total des cours de formation sera émise à la fin du bloc de techniques de production végétale, de transformation et de commercialisation des produits et à la réception de la liste des participants, du rapport détaillé précisant le calendrier, les méthodologies utilisées, les aspects logistiques, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires, les évaluations initiales et finales du formateur et les photos des sessions de formation.
- La huitième facture de 15 % du total des cours de formation sera émise à la fin du bloc de techniques de production animale, de transformation et de commercialisation des produits et à la réception de la liste des participants, du rapport détaillé précisant le calendrier, les méthodologies utilisées, les aspects logistiques, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires, les évaluations initiales et finales du formateur et les photos des sessions de formation.
- La neuvième facture de 15 % du total des formations sera émise à la fin du bloc vie associative et planification d’entreprise et à réception de la liste de présence, du rapport détaillé précisant le calendrier, les méthodologies utilisées, les aspects logistiques, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires, les évaluations initiales et finales du formateur et les photos des sessions de formation.

#### **6.4. Rapport final**

- La dixième facture sera émise après la soumission du rapport final pour 100 % du montant total alloué à cette activité. Le rapport comprendra les résultats obtenus et les difficultés rencontrées tout au long des formations dans chaque commune.

#### **Opérationnalité et logistique**

Les factures relatives au concept opérationnalité et logistique seront payées comme suit :

- Une première facture de 20 % du coût total du concept opérationnalité et logistique au début du contrat.
- Une deuxième facture de 20% du coût total du concept opérationnalité et logistique une fois l’identification des besoins des bénéficiaires a été complété.
- Une troisième facture de 40% du coût total du concept opérationnalité et logistique une fois la réalisation du plan de formation et du matériel pédagogique a été complété.
- Une quatrième facture de 20% du coût total du concept opérationnalité et logistique une fois toutes les formations ont été complété.